

se ferment la plupart des comités électoraux, qui ressuscitent, en le dénaturant, le suffrage à deux degrés, avec cette différence que les délégués nommés prennent leur mandat sous leur bonnet et représentent tout au plus leur propre personne !

Et c'est pourtant à ces comités qu'obéit le suffrage universel ! Ce sont ces comités qui nomment les députés et les conseillers municipaux, en brassant à leur gré la pâte électorale !

Il y a là des abus étranges, des abus qui font du suffrage universel la plus grande duperie des temps modernes.

DE SAINT-CÉRON.

NOUVEAUX.

Le directeur de l'arsenal de Tarbes, M. le colonel de Maffey, a reçu de M. le ministre de la guerre la lettre suivante.

Colonel. — Je viens de recevoir les dernières informations relatives aux écoles à feu de 1874. Elles sont toutes très satisfaisantes. Les régiments ont pris une grande confiance dans leur nouvel armement. La justice du tir, la facilité de la manœuvre de la pièce, la simplicité du chargement ont frappé tous les officiers. Il n'y a eu d'avaries que dans quelques pièces du 1er corps qui, mal tubées par l'industrie pendant la guerre, furent aisément réparées par vos soins. Les résultats auraient été plus frappants si, comme j'espère pouvoir le faire l'année prochaine, j'avais pu consacrer à ces services une plus grande quantité d'obus chargés. En recevant l'expression de la satisfaction de tous les corps d'armée, je m'empresse de vous témoigner la mienne. Le système d'artillerie auquel la reconnaissance de l'armée a donné votre nom, vous aura permis de reconstituer, dans quelques mois, nos équipages de campagne. Il a tiré du bronze le maximum de l'effet utile qu'on pouvait en espérer. Il nous permet d'employer dans nos garrigues toutes les poudres conservées dans nos magasins. Il nous fournit le moyen de pourvoir, en peu de mois, à la défense de nos places de première ligne. Vous êtes sur la voie de nouveaux perfectionnements, et ceux que vos officiers présentent avec succès à la grande partie inspirés par

et qui sont compétents, non-seulement pour les discuter, mais même pour les résoudre. Seulement, ces hommes sont dispersés ou isolés; ils ne forment pas corps; ou bien, ils se taisent, ou leurs voix, venant d'une foule d'endroits différents et écartés les uns des autres, n'arrivent pas à former un ensemble sonore et que la foule entend. C'est le défaut d'organisation qui empêche ces intérêts si nombreux et si respectables d'exercer quelque influence sur leurs propres destinées.

Nous vivons dans un pays où, depuis plusieurs siècles, le pouvoir central est dans une incurable défiance de tous les corps collectifs et de toutes les associations privées. Si l'on veut que la France reprenne possession d'elle-même et régne dans le monde la situation qu'elle est en droit de rechercher, il faut le plus tôt possible abandonner ces traditions fâcheuses de soupçon et d'hostilité contre toute initiative individuelle, contre toute organisation collective.

L'un des exemples les plus curieux de cette jalousie du pouvoir central contre les associations ou les réunions inoffensives et les plus respectables, c'est la défiance qui est faite aux chambres de commerce de correspondre entre elles? Vit-on jamais pousser plus loin l'esprit de défiance? Nous savons que cette prohibition est aujourd'hui en fait abandonnée; mais qu'elle ait pu être prononcée, n'est-ce pas une marque caractéristique du singulier état social où nous vivons?

Chacun sait ce qu'est une chambre de commerce? Un corps composé d'hommes que toute leur existence a formés au goût des affaires pratiques et des progrès de détail, qui tous sont arrivés par le labeur personnel à une fortune importante, qui, par les habitudes de leur esprit et par la direction de leurs intérêts, sont peu portés à se passionner pour les questions abstraites et générales. Que pouvait-on craindre des relations que ces diverses chambres auraient établies entre elles? Devait-on jamais s'imaginer que ces chambres abandonneraient la discussion de leurs intérêts immédiats et professionnels pour se jeter

Divers journaux avaient répandu le bruit que l'on s'occupait sérieusement au ministère d'une réorganisation des chambres de commerce. On disait le ministre actuel, M. Grivart, plein des meilleures intentions à ce sujet, on allait jusqu'à prétendre que, suivant l'exemple de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, le gouvernement était disposé à provoquer, à favoriser, peut-être même à constituer de sa propre initiative un congrès annuel des chambres de commerce, qui discuterait toutes les questions concernant les intérêts industriels et commerciaux.

Nous applaudissons dernièrement à ces projets de réforme. Mais voici qu'on nous affirme qu'il n'en est pas question, que ce sont là des plans beaucoup trop vastes et trop hardis pour que l'administration actuelle les puisse entreprendre et exécuter.

De bonne foi, où serait donc cette grande hardiesse qui consisterait à faire ce que tous les pays font autour de nous? Quel péril y aurait-il à instituer une délégation centrale des chambres de commerce? Il faudrait vraiment que l'Etat fût bien faible pour qu'une institution aussi modeste et aussi spéciale pût, nous ne disons pas ébranler, mais inquiéter.

L'utilité de la création d'un congrès annuel des chambres de commerce est aussi évidente que son innocuité. Nous assistons depuis plusieurs années à ce triste spectacle que les questions les plus importantes pour la prospérité nationale sont négligées ou bien sont tranchées en quelques instants, sans études suffisantes, par une Assemblée uniquement politique, qui n'a aucune expérience et aucune compétence pour les résoudre. Combien dans toutes les questions de régime douanier, de droit commercial, de travaux publics, d'éducation technique, cette délégation centrale des chambres de commerce n'apporterait-elle pas de lumières? Bien loin de craindre un semblable concours, le pouvoir central devrait le solliciter.

« Un instant encore, reprit le vieillard; ce duel a, si je ne me trompe, pour point de départ une insulte dont aurait été l'objet une personne qu'il est inutile de nommer ici. Elle m'a chargé de vous dire qu'elle n'autorisait pas M. Duperré à prendre en main sa cause.

« Au fait, dit le spadassin, je ne vois pas pourquoi monsieur se ferait le champion d'une cause qu'on refuse de lui confier.

Tous se regardèrent, en présence de cette prudente retraite, qui contrastait avec les bravades précédentes et dont l'adresse de son adversaire fournissait une explication suffisante. Celui-ci, indigné, voulait élever la voix; mais M. Morvan, qui avait fait une pause calculée, lui imposa silence du geste et reprit :

« La personne dont il s'agit motive son opposition sur cette considération que M. Duperré ne peut se commettre dans un duel avec un homme qui a été chassé de l'armée comme lâche et comme voleur.

« Le spadassin était blême; il bondit furieux.

« Je sais bien, reprit le vieillard du même timbre de voix froid et tranchant, qu'en apportant ici une accusation aussi grave, je suis dans l'obligation d'en fournir les preuves; j'espère que celles dont je vais vous faire juge vous

N'est-il pas vrai que sa responsabilité serait plus dégrée s'il pouvait la mettre à couvert derrière l'avis d'un corps aussi spécial? Quant aux Assemblées politiques, ne devraient-elles pas se féliciter que leur besogne fût ainsi préparée sur le point où elles sont le moins capables de se former une opinion réfléchie?

Ce congrès des chambres de commerce ne serait d'ailleurs qu'un corps consultatif et intermittent; il n'émettrait que des avis et des vœux; il n'aurait annuellement qu'une session régulière qui ne dépasserait pas huit ou quinze jours. Serait-ce, ainsi constitué, un rouage si dangereux? Il ne pourrait discuter que des questions spéciales. En vérité, il y a bien de la chimère à craindre qu'il sortit jamais de ses attributions propres.

Il est si vrai qu'un tel congrès serait utile que, ne voulant pas en avoir la réalité, on a voulu en avoir le simulacre. On a donc créé ce que l'on appelle le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; institution excellente en théorie, mais d'une impuissance irrémédiable en pratique.

Jamais l'on n'est parvenu à doter ce corps d'une autorité incontestée; souvent il a été composé d'hommes très-éminents et bien intentionnés, mais il a toujours pesé sur lui un certain soupçon, celui d'être l'instrument du pouvoir. C'est que l'on croit facilement, en effet, qu'un corps est l'agent de celui qui le nomme. On a rempli ce corps de fonctionnaires, hommes respectables et instruits, qui donnent du lustre à une assemblée, mais qui en changent l'esprit. Il a semblé que dans ces circonstances le conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce était comme un miroir où l'administration reflétait sa propre image, ou bien comme un écho retentissant qui répétait avec fracas les sons que l'administration elle-même émettait. Nous ne dirons pas que ces critiques soient complètement fondées, mais il suffit qu'elles en aient l'apparence.

Cependant, quoique l'administration ait composé à son gré ce conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, elle s'en défie et ne le convoque qu'à contre-cœur. Il n'a pas de session régulière. Quand un ministre lui fait un signe de doigt, il accourt plein de bonne volonté et d'esprit d'initiative; mais aussitôt que cet esprit d'initiative a été constaté, on lui fait un autre signe de doigt, et il disparaît. Depuis le mois de juin 1873, nous ne sachions pas qu'il ait tenu de séance, et quelques semaines à peine nous séparèrent de l'année 1875.

On nous dit que les chambres syndicales de l'industrie parisienne vont convoquer au mois de janvier prochain un congrès de délégués commerciaux de toute la France pour traiter des questions les plus urgentes qui intéressent le commerce et l'industrie. Certes, nous ne méprisons pas notre adhésion à cette œuvre d'initiative privée. Mais nous voudrions un rouage du même ordre, un peu plus fixe et permanent. Ce serait une institution régulière, reconnue et acceptée par l'administration elle-même qui nous paraîtrait désirable.

Le gouvernement en France est accablé d'attributions et il a peu de moyens de s'éclairer pour les bien remplir. Ses propres bureaux sent à peu près ses seuls agents d'information; ils n'ont pas toujours toute l'impartialité et toute l'indépendance d'esprit qui leur seraient nécessaires. Loin de nous la pensée de déprécier la presse française, mais nos traditions nationales et le goût du public la maintiennent, à quelques exceptions près, dans les questions générales, politiques et littéraires, et ne lui permettent guère d'aborder avec compétence et persévérance les problèmes plus pratiques et plus spéciaux.

Ayons donc le courage de raviver en France et d'encourager l'esprit d'initiative. Donnons un lien à toutes les forces qui ne sont pas naturellement perturbatrices et qui peuvent exercer une action heureuse sur une partie du champ de l'activité nationale. Que notre pays ne soit plus un ensemble de molécules éparses qui ne peut résister au moindre souffle. Une des meilleures et des plus utiles institutions que l'on puisse créer, c'est un congrès annuel des chambres de commerce françaises.

Le ministre qui osera l'entreprendre rencontrera peut-être quelque résistance dans

paraîtront concluantes. Vous avez servi dans le deuxième chasseurs, monsieur Vaudrand; me reconnaissez-vous? reconnaissez-vous le colonel Duperré?

Il ouvrit son pardessus, il montra sa poitrine constellée de décorations. Sa taille s'était redressée, sa physionomie avait pris une expression martiale; tout dans son attitude révélait le vieil officier blanchi sous le harnais.

« Ma barbe et mes cheveux blancs, reprit-il, m'ont, il paraît, bien changé; car vous vous êtes trouvé en ma présence dans des circonstances dont le souvenir devrait être gravé dans votre mémoire.

« Regardez cette cicatrice, ajouta-t-il en écartant la barbe qui couvrait une partie de sa joue, c'est celle que j'ai reçue près de Guelma dans une charge où quelques lâches m'abandonnèrent aux yatagans des Arabes; vous étiez un de ces hommes.

« Vous fîtes partie d'un détachement que l'on envoya dans la partie la plus reculée de nos possessions; votre conduite y fut infâme; l'éloignement vous assura quelque temps l'impunité; car ce fut seulement plus tard que l'on connut les actes de brigandage et de cruauté, les concussions éhontées, dont vous vous étiez rendu coupable.

ses bureaux, mais il se fera à lui-même un grand honneur; et dût-il ne rester au ministère que quelques mois, il n'aura pas perdu son temps, il aura fait œuvre qui dure.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

(Economiste Français).

La chambre syndicale du commerce d'exportation et de commission vient d'adresser au ministre des finances une lettre dans laquelle elle exprime le regret que le gouvernement français ait refusé son adhésion à la convention postale de Berne, privant par là le commerce d'exportation des avantages dont seront dotés ses concurrents étrangers.

La chambre syndicale combat les motifs qui ont déterminé ce refus et prie le ministre de provoquer l'adhésion du gouvernement à l'union générale des postes.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Duchange, notaire, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Dans votre journal de ce jour vous accusez M. Deregnaucourt d'avoir sacrifié à ses intérêts les principes qu'il défendait en 1871, et cela à propos d'une signification faite à la ville d'une délégation sur la subvention du théâtre de la somme nécessaire au paiement du loyer.

Cette signification a été faite par mes soins, sans consulter M. Deregnaucourt, mais puisqu'elle sert de prétexte à une attaque contre le caractère et l'honorabilité de M. Deregnaucourt, je me vois forcé de répondre à vos insinuations.

En octobre 1871, M. Deregnaucourt n'était pas, il est vrai, propriétaire du théâtre, mais il était le créancier hypothécaire inscrit et savait parfaitement que sa créance était mauvaise lorsqu'il s'opposait à la subvention qui devait lui profiter, et pendant son administration il s'est toujours opposé à ce qu'une subvention soit demandée au Conseil municipal, parce qu'il était propriétaire du théâtre; j'ai entre les mains de nombreuses lettres qui en donneraient la preuve.

Je n'ai pas à discuter la candidature de M. Deregnaucourt, mais je ne crois pas pouvoir laisser passer, à l'occasion d'un fait qui m'est personnel, une accusation du genre de celle que vous lui adressez.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochain journal et d'agréer mes salutations distinguées.

DUCHANGE.

Roubaix, 19 novembre 1874.

La grande affaire de vols et recels de bijoux dans le département du Nord et le sud de la Belgique, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, et dans laquelle plusieurs personnes du Nord étaient compromises, vient d'avoir son dénouement devant le tribunal correctionnel de Tournai :

La femme Marcoux a été condamnée à cinq années d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, d'une part, et de l'autre, à huit mois, 50 francs d'amende et cinq années de surveillance; Adrien Marcoux (fils), à dix-huit mois; Vanoverberg, cinq années de prison et cinq années de surveillance; Poulain, cinq ans d'emprisonnement et cinq années de surveillance; Célestine Poulain, trois années de prison; Marie Maniet, treize mois; Dufour, treize mois; Adrien Maniet, dix-huit mois.

Dans la soirée du 16 novembre, entre cinq et six heures, le brick *Numa*, de Dunkerque, capitaine Cornwinder, allant de Livourne à Anvers, chargé de marbre, s'est mis à la côte à peu de distance de l'estacade ouest, en cherchant à relâcher au port de Dunkerque par une tempête de N.-O.

L'équipage est sauvé, mais il existe peu d'espoir de renflouer le navire, vu le mauvais état de la mer.

Etat-civil de Roubaix.

DÉCLARATION DE NAISSANCES DU 18 NOVEMBRE. — Augustine Boucher, rue Peillart. — Marie Schauvigne, rue Cugnot. — Marie Desamps, rue de Mouvaux. — Hortense Goemaere, rue de Maufait. — Henri Franc-homme, rue du Nouveau Monde. — Marthe Roussel, rue du Collège. — Angèle Melliez, rue du Coq-Français.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 15 NOVEMBRE. — Bernard Gabaert, 31 ans, chauffeur, et Maria Haquette, 25 ans, rattacheuse. — Philémon Huyghe, 31 ans, garçon de magasin, et Maria Lehoucq, 23 ans, dévideuse. — Ivoon Dewilde, 35 ans, chauffeur, et Mathilde Dejager, 27 ans, soigneuse. — Léon Kemer, 25 ans, journalier, et Thérèse Jacquemys, 26 ans, soigneuse. — Théodore Desreumier, 28 ans, domestique, et Camille Lefebvre, 20 ans, bobineuse. — Désiré Van Thomsit, 30 ans, laveur, et Rosalie Wattiez, 31 ans, journalière. — Alphonse Gauthier, 43 ans, négociant, et Julie Develdre, 41 ans, rentière. — Lucien Lèveugle, 25 ans, mécanicien, et Clémence Duprez, 26 ans, ménagère. — François Leclercq, 21 ans, tisserand, et Marie Acquart, 23 ans, tisserande. — Frédéric Fortin, 22 ans, receveur des domaines, et Mathilde Lachavalier de Préville, 22 ans, sans profession. — Gustave Honoré, 24 ans, employé de commerce, et Hermance Labbe, 23 ans, sans profession. — Joseph Vanderstynt, 23 ans, tisserand, et Céline Delbart, 25 ans, rattacheuse. — Alfred Lebrun, 27 ans, employé de commerce, et Sophie Watteau, 27 ans, couturière en robes.

DU 18 NOVEMBRE. — Victor Tronquez, 29 ans, négociant, et Louise Ringez, 29 ans, sans profession. — Henri Nef, 38 ans, tonnelier, et Sophie Delhuvans, 31 ans, servante.

Cercle catholique d'ouvriers de Roubaix.
Dimanche 22 Novembre 1874.
Conférence, par M. J. Ruffelet. — Sujet: Le droit et le devoir.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille LEMAIRE-HARLAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu le lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS LEMAIRE, décédé subitement à Roubaix, le 19 novembre 1874, dans sa 71^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 21 novembre 1874, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. Les vigiles seront chantées le vendredi 20, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 82.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille VANDEBEUQUE-CALONNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame APOLEINE CALONNE, décédée au Blanc-Seaux Tourcoing, le 19 novembre 1874, dans sa 22^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 20 courant, à 8 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 21, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi, au Blanc-Seaux, à Tourcoing. Et à l'obit solennel qui sera chanté, dans ladite église, le jeudi 17 décembre 1874, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouvaux, Estaminet du Peuple.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Redoux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Cour d'assises du Nord

Audience du 18 novembre.

Ministère public, M. PIERROUX, substitut. Tentative d'assassinat.

L'accusé est le nommé Edouard Marchand, né à Landrecies le 25 mai 1832, cultivateur et marchand de chevaux à Landrecies.

Le 27 août dernier, vers huit heures du soir, le sieur Juniet Juvéal, cultivateur à Landrecies, soupait avec sa famille, lorsqu'il entendit le nommé Marchand, Edouard, son voisin, qui passait devant sa demeure en proférant des menaces de mort et d'incendie.

Connaissant les sentiments hostiles de Marchand à son égard, et craignant l'effet de ses menaces, le sieur Juniet s'empressa de sortir et de faire le tour de sa maison. A peine était-il arrivé sur le seuil de la porte d'entrée, qu'il aperçut à une quinzaine de mètres, Marchand qui, armé d'un fusil, le couchait en joue.

Le sieur Juniet n'eut que le temps de se baisser; Marchand fit feu et la charge alla se loger dans le mur à hauteur d'homme.

L'accusé prétend qu'il a tiré en l'air pour effrayer Juniet. Néanmoins il reconnaît que depuis longtemps il nourrit contre lui une haine profonde, parce qu'il l'accuse d'entretenir des relations illicites avec sa femme.

Juniet a vu distinctement Marchand le coucher en joue et le viser. Cette déclaration du plaignant est confirmée par la déposition du témoin Delain qui assistait à la scène et a parfaitement vu la position du meurtrier.

Le fusil était chargé à plomb et les grains projetés par la décharge, se sont enfoncés dans le mur à une hauteur qui démontre que l'accusé n'a pas tiré en l'air. Juniet aurait été infailliblement atteint s'il ne s'était rapidement baissé.

Différents propos tenus par Marchand font croire à l'accusation que ce crime a dû être commis avec préméditation.

A l'audience, les dépositions de plusieurs témoins viennent singulièrement modifier la situation de l'accusé.

Une expertise ordonnée par M. le président de la Cour d'assises et faite par un brigadier de gendarmerie vient pour ainsi dire réduire à néant les charges qui ont été produites contre Marchand.

Aussi l'organe du ministère public a hésité-t-il pas à abandonner l'accusation.

Après une délibération de quelques secondes, le jury rend un verdict négatif et M. le président ordonne la mise en liberté immédiate de Marchand.

Défenseur : M^e Louis Legrand.

2^e affaire. — Faux en écriture authentique commise par un percepteur des contributions directes dans l'exercice de ses fonctions.

Hippolyte de Camar, âgé de cinquante-huit ans, ex-percepteur des contributions directes, né à Rennes, demeurant à Rexpoide, déclaré non-coupable par le jury, a été acquitté.

Défenseur, M^e Hattu.

Faits Divers

— Le Bulletin français, dans un de ses derniers numéros, annonce qu'on va bientôt commencer la construction d'un grand pigeonier militaire. Les études faites jusqu'ici ont, en effet, montré la nécessité pour la France de posséder un système de télégraphie volante que la Russie, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne ont déjà adopté. Ce pigeonier serait installé, paraît-il, d'après le plan qui a servi à la construction de celui de Berlin. Il doit être aménagé de façon à recevoir 2,000 paires de pigeons de race. Les produits obtenus y seraient élevés, puis répartis entre les différents postes militaires où l'on se chargerait de leur éducation, qui consiste dans l'entraînement. On doit arriver, dans un avenir prochain,

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

De la représentation des intérêts industriels et commerciaux en France.

Un des faits caractéristiques de la crise que nous traversons depuis plusieurs années, c'est la prédominance absolue et exclusive de la politique; nous osons dire aussi que c'est un fait regrettable. Dieu nous garde de déprécier l'importance des questions purement gouvernementales! mais chacun voudra bien reconnaître qu'il y a, à côté, au-dessous et peut-être devrions-nous dire au-dessus des questions purement politiques, d'autres problèmes essentiels dont une grande nation ne peut cesser de s'occuper sans déchoir. Jetons les yeux sur le monde qui nous entoure, nous verrons que partout, en dehors de nos frontières, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis, l'opinion publique et le gouvernement sont principalement absorbés par les réformes intellectuelles, sociales, administratives; l'éducation nationale, le développement des institutions pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, les travaux publics, la défense nationale, l'expansion de l'influence du pays au dehors, voilà quels sont les intérêts permanents qui occupent l'activité de nos voisins; ils font ainsi avec réflexion de la bonne besogne journalière. Nous, au contraire, depuis plusieurs années et peut-être pour une longue suite d'années encore, nous ajournons ou nous reléguons dans l'ombre tous les progrès qui ne sont pas retentissants, toutes les réformes qui sont de détail et d'application pratique.

Il y a cependant, en France comme partout, une foule d'hommes qui sont préoccupés de tous les problèmes d'utilité publique

dernière affaire. C'est à la même date qu'aujourd'hui que j'eus l'année suivante un duel qui eut la même issue; il y a de singulières coïncidences.

Le receveur de l'enregistrement et ses amis ne crurent pas devoir faire attention à ces redondances.

Un des témoins du spadassin avait tiré de leur boîte les pistolets dont il s'était chargé.

« Messieurs, dit le vieillard, mon âge et mon expérience me donnent le droit d'émettre un avis. M. Vaudrand a apporté les pistolets qui doivent servir aux combattants; c'est contraire aux usages, et il peut en résulter quelque disparate dans les conditions de lalutte, dans le cas où l'un des deux adversaires se serait familiarisé avec ces armes. Notre devoir est d'égaliser les chances autant que possible: Je propose donc que ces messieurs en fassent préalablement l'essai. »

La proposition était tellement juste que personne ne fit d'objection. Un point noir qui se trouvait au milieu d'un rocher servit de cible; M. Duperré tira le premier et ses deux balles atteignirent le but à un centimètre près.

« Diabli dit M. Morvan, si c'est été un homme, il n'eût pas eu une lente agonie; à votre tour, dit le vieillard.

Celui-ci tira, mais le coup le mieux réussi présentait un écart de plus d'un décimètre; il pâlit, et l'on put voir que

(A suivre).